



Comptes des branches du secteur primaire

Description

Les Comptes des branches du secteur primaire (CBR-1) sont une statistique économique de synthèse, dont l'objectif principal est l'analyse du processus de production et du revenu primaire des branches du secteur primaire (01 agriculture, 02 sylviculture, 03 pêche et pisciculture). Les Comptes des branches du secteur primaire complètent les deux comptes spécifiques (CEA, Comptes économiques de l'agriculture et CES, Comptes économiques de la sylviculture), afin de les rendre comparables aux autres branches de l'économie, en particulier dans le compte de production des Comptes nationaux (CN). Les comptes des branches du secteur primaire forment ainsi la source pour les CN pour les branches 01 à 03, selon l'optique des activités économiques; ils reprennent ainsi les concepts de base qui régissent le cadre central des CN (concept intérieur, séquence comptable, limite de la production, concepts de valorisation, etc.), et se basent donc sur le Système européen des Comptes nationaux et régionaux SEC 2010. Les comparaisons au niveau du compte de production (valeur de production, consommation intermédiaire, valeur ajoutée brute) avec les autres branches de l'économie sont ainsi rendues possibles.

Introduits en Suisse en 2003, les CBR-1 sont élaborés par l'Office fédéral de la statistique.

Disponible depuis:

1990

Caractères relevés:

Univers de base et activités économiques:

Les établissements du secteur primaire selon les Recensements des entreprises:

- 01 Culture et production animale, chasse et services annexes
- 02 Sylviculture et exploitation forestière
- 03 Pêche et aquaculture

Egalement comprises dans les Comptes des branches du secteur primaire:

- La production marchande et pour usage final propre (autoconsommation) des petites unités de production agricole et des unités saisonnières (viticulture, apiculture, sylviculture), non compris dans l'univers de collecte des recensements des entreprises).
- La production pour autoconsommation des ménages non agricoles (fruits et légumes).

Ne sont pas compris dans les Comptes des branches du secteur primaire:

- La chasse (l'activité de chasse professionnelle est considérée comme négligeable en Suisse).
- La pêche à la ligne non-professionnelle (lacs et cours d'eau).
- La production d'alevins pour la repeuplement des eaux intérieures (lacs, cours d'eau).
- L'élevage d'animaux domestiques par les ménages non-agricoles pour autoconsommation ou animaux de compagnie (ovins, caprins, équidés, lapins, volaille).

Secteurs institutionnels:

Toutes les caractéristiques sont disponibles selon leur branche (01, 02 et 03) et leur appartenance institutionnelle, qui est regroupée selon les deux optiques:

- l'optique des «entreprises», comparable avec la délimitation des branches selon le compte de production des CN, regroupe le sous-ensemble des unités appartenant aux secteurs institutionnels des sociétés non financières et des ménages (économie marchande);
- l'optique des «établissements», correspondant à l'ensemble des unités ayant des activités primaires, appartenant aux secteurs institutionnels des sociétés non financières, des administrations publiques et des ménages.

Séquence comptable:

Les éléments de la séquence comptable disponibles sont les suivants:

- Compte de production (production totale, consommation intermédiaire, valeur ajoutée brute)
- Compte d'exploitation (rémunération des salariés, impôts et subventions sur la production)
- Compte du revenu d'entreprise (intérêts de la dette, fermages, revenu brut/net d'entreprise)
- Eléments du compte de capital (formation brute de capital fixe, variation des stocks, consommation de capital fixe, transferts en capital)
- Eléments du compte de patrimoine (actifs fixes tels les constructions, les équipements, les plantations et les animaux de rentes; travaux en cours et autres stocks).

Paramètres disponibles:

- Pour toute la séquence comptable: valeurs monétaires à prix courants
- Pour les opérations sur biens et services: valeurs monétaires aux prix de l'année précédente, à prix constants (par exemple de l'année 2010)

Méthodologie

Sources principales:

- Comptes économiques de l'agriculture (CEA), OFS
- Comptes économiques de la sylviculture (CES), OFS
- Recensements des entreprises du secteur primaire, OFS
- Recensements de l'agriculture et relevés des structures agricoles, OFS
- Statistique de la viticulture, OFAG
- Statistique de la pêche professionnelle, OFEV
- Bilan alimentaire, Agristat (USP)

Degré de régionalisation:

National (voir « Comptes régionaux des branches du secteur primaire »)

Périodicité:

Annuelle

Période de référence:

Année civile

Pour approfondir la méthodologie:

<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/be-f-07.04.00.01>

Politique de révision

Révisions de routine (ou révision courante):

Statuts des années sous revue au moment du bouclage et de la publication annuelle en septembre t (niveau de qualité respectivement de finalisation des données statistiques):

- t-1 (année précédente) = "Estimation"
- t-2 (année pré-précédente) = "provisoire"
- t-3 et années précédentes = "définitif"

Révisions méthodologiques (ou révisions fondamentales) et autres révisions non courantes:

Les révisions méthodologiques sont coordonnées avec celles des Comptes nationaux. Elles garantissent l'adéquation avec la réalité économique, la comparabilité internationale et la comparabilité temporelle, et peuvent être réparties en 2 catégories :

1. Les « révisions conceptuelles » sont induites par de nouvelles recommandations et normes internationales. Ces révisions sont effectuées tous les 5 à 10 ans. Le calendrier dépend de l'introduction de ces recommandations et normes au niveau international.
2. Les révisions « benchmark » impliquent l'introduction de nouvelles sources de données, de données révisées ou de nouvelles méthodes d'estimation. Ces révisions sont effectuées tous les 5 à 10 ans, si possible de manière simultanée aux révisions conceptuelles.

L'Office fédéral de la statistique a conduit des révisions des CBR-1 en 2007, 2012, 2014 ainsi qu'en 2020, en parallèle avec les révisions des Comptes nationaux.

Lors des révisions méthodologiques et autres révisions non courantes, les données concernées des années antérieures sont recalculées respectivement rétopolées selon les concepts et les nomenclatures du nouveau système, afin d'éviter des ruptures de niveau dans les séries et conserver la comparabilité temporelle.

Prochaine révision méthodologique: publication prévue en 2024.

Pour plus d'information sur les révisions:

<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/be-f-07.04.00.01>

Bases légales

Le programme pluriannuel de la statistique fédérale (Comptes économiques et satellites du secteur primaire)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Franz Murbach
+41 58 463 65 97
franz.murbach@bfs.admin.ch

Information: +41 58 463 62 66
agrar@bfs.admin.ch
